



Association du port de plaisance
de Kercabellec-Merquel
Impasse du traict – 44420 MESQUER
Bureau du port 02 40 42 61 78 – 06 30 37 52 54
Courriel : mouillagemerquel@orange.fr
Site : <http://www.kercabellecmerquel.com/>

A Mesquer, le 27 septembre 2017

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle de l'association du port de plaisance de Kercabellec-Merquel du vendredi 11 août 2017 à 20h30 salle de la vigne à Mesquer

Ouverture de l'assemblée à 20h45 avec 75 adhérents présents et 29 pouvoirs de représentation.

Présence également de 9 usagers passagers n'ayant pas le droit de vote.

Membres du conseil d'administration présents : M. Diet, Cavaro, Gautier, Letourneux, Gallen, Hervouet, Bodin, Chauvin, Gervot, Hillairet, Pichon et Treille.

Absence excusée du contrôleur des comptes sortant, M Pierre Durand qui nous a remis son rapport sur l'exercice 2016.

Présence du seul candidat pour le poste vacant de contrôleur aux comptes, M. Fleury Hervé.

PREAMBULE

Il est nécessaire de rappeler l'importance du conseil d'administration qui gère de A à Z l'association ;

- avec toute la partie secrétariat et administrative, le suivi et la mise à jour des dossiers, les courriers divers et variés, la communication etc...

- avec la partie trésorerie et gestion des passeurs

- avec la partie maintenance, la plus importante, du fait du suivi total et des opérations à effectuer surtout par rapport aux nombres de postes de mouillage.

Dans les années à venir, le renouvellement des membres du conseil d'administration est primordial. Si vous avez des compétences en secrétariat, en trésorerie, en maintenance ou autre (exemple gestion d'un site internet), n'hésitez pas à rejoindre le conseil d'administration en temps voulu ou tout simplement à vous faire connaître pour apporter votre aide.

Cette année, 2 membres sortants ne renouvellent par leur mandat, seules 2 candidatures retenues pour les élections et surtout aucun membre adhérent qui habite sur Mesquer ; ça peut être pénalisant voire présenter des contraintes supplémentaires pour le suivi...

Si les candidatures au conseil d'administration sont inexistantes dans l'avenir, il y aura forcément dissolution de l'association avec toutes les conséquences financières que cela entraînera puisque plus de bénévolat...

Il est nécessaire de vous alerter sur le sujet.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Conseil d'administration
- 2 - Rapport d'activité
- 3 - Rapport financier
- 4 - Election du tiers sortants
- 5 - Rappels sur le fonctionnement du mouillage
- 6 - Projets 2018
- 7 - Questions diverses.

I. CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) - 12 membres

11. Présentation des membres du conseil d'administration qui sont tous bénévoles.

12. Réunions du conseil d'administration, une fois par mois.

13. Chaque membre est en charge d'un secteur et peut faire partie d'une commission.
Présentation d'un organigramme (*voir également le site*)

II. RAPPORT D'ACTIVITE

21. Désarmement et hivernage de la navette fin octobre 2016

Opération importante pour que ce moyen nautique soit hiverné dans de bonnes conditions pour la prochaine saison.

22. Contrôle des postes de mouillage

Les 26 et 27 novembre 2016, l'ensemble des postes de mouillage a été contrôlé pour déterminer les travaux à effectuer avant la saison 2017. Opération importante qui nécessite une attention particulière.

23. Travaux effectués

➤ Les bénévoles de l'association, membres du CA renforcés de 4 adhérents, ont effectué 4 séances de travaux sur la zone de mouillage, 2 fin février et 2 mi-mars, consistant à la maintenance de certains postes de mouillage.

Il a été procédé aux remplacements suivants :

- a) En 3 points : 10 chaînes de 14 en 5 m – 31 manilles – 6 bouées et bouts.
- b) Postes lignes A à G : 14 chaînes de 18 en 6 m – 40 chaînes de 18 en 5 m – 120 manilles.
- c) Postes lignes H à N : 4 chaînes de 14 en 5 m – 20 chaînes de 14 en 4 m – 50 manilles.
- d) 8 postes de mouillage (8 corps-morts, 16 chaînes de 30 et 18 en 6 m - 24 manilles).

Au cours de cette maintenance, nous avons été assistés par les entreprises MABO de Piriac et BERTHO NAUTIQUE de Mesquer avec un coût totalement supporté par l'association.

Mensuellement à chaque grande marée, dans la mesure du possible, nous procédons à un contrôle visuel des postes de mouillage.

➤ Autres travaux effectués par les membres de l'association.

- Changement de la serrure de la porte du bureau du port qui était défectueuse.
- Nettoyage des caissons du ponton, parties immergées remplies de coquillages. A ce sujet, nous avons constaté que certains caissons présentaient des signes de vieillissement nécessitant une surveillance.
- Changement et remise en place de certaines lattes des passerelles.
- Refixation sur le ponton du support recevant la bouée de secours.
- Refixation du portillon de la première passerelle. Depuis le début de la saison, il a fallu intervenir 2 fois sur ce portillon pour renforcer les fixations ; il est très sollicité et parfois avec violence. Nous vous demandons de le manipuler avec délicatesse notamment quand vous portez du matériel.

➤ Achats effectués pour le fonctionnement de l'association.

- Une nouvelle imprimante pour l'informatique.
- Un lapidaire pour les travaux de maintenance.
- Un projecteur-torche pour les surveillances de nuit. Beaucoup plus léger que le précédent, il est très maniable et aussi performant. Nous avons d'excellents retours sur son utilisation, à nous d'en prendre soin pour qu'il dure...

24. Navette

➤ Les pilotes de la navette travaillent en CDD saisonnier 6 et 5 mois, ils sont gérés uniquement par l'association.

➤ En janvier 2017, le permis de circulation permettant la conduite de l'embarcation par nos pilotes actuels a été renouvelé pour un an.

➤ En mars 2017, mise en place d'un nouveau moteur sur la navette (SUZUKI) ; il donne pour l'instant satisfaction.

➤ Le 13 avril 2017, réarmement et mise à l'eau de la navette pour une nouvelle saison.

➤ En avril 2018, la navette subira son prochain contrôle sécurité par les affaires maritimes pour la délivrance d'un nouveau permis de navigation. Au préalable, il y aura donc une préparation importante à faire pour qu'elle soit présentée dans de bonnes conditions.

Nous vous demandons d'être plus vigilant et attentionné quand vous venez au ponton ; on voit parfois des bateaux venir heurter la navette sans ménagement particulier. Début août il a été constaté un poc avec trace de peinture blanche à l'arrière du capot...

Rappel : Conformément au RI vous ne devez pas accoster la navette pour débarquer ou embarquer du monde mais utiliser uniquement le ponton.

Comme vous le savez, c'est un moyen nautique primordial pour le bon fonctionnement du mouillage. Son entretien courant et ponctuel (cas de panne) ainsi que son armement et désarmement sont suivis par Charly.

Je profite de cette assemblée pour remercier sincèrement Charly pour sa disponibilité et tout ce qu'il fait afin que ce moyen soit toujours opérationnel pour votre bien être.

vous pouvez aussi contribuer à garder ce moyen nautique en bon état pour qu'il dure... pensez-y

➤ Pilotes de la navette

Christian BARBARIN a renouvelé, pour la 13ème année, son contrat de pilote de la navette.

Pierre GRANDPRE a renouvelé, pour la 2ème année, son contrat de pilote de la navette.

Globalement, les 2 pilotes donnent satisfaction et nous n'avons pas de retour particulier à leur sujet.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos observations sur leur manière de servir pour, bien sûr, un meilleur service dans l'intérêt de tous.

➤ Elaboration des horaires de la navette

Après l'attribution des postes de mouillage fin février, un travail délicat vous le comprendrez puisqu'il faut tenir compte de l'ancienneté des adhérents, des caractéristiques des bateaux et des actes de participation à la vie associative, nous attaquons courant mars l'élaboration des horaires de la navette. Tâche qui demande de la rigueur pour tenir compte de la hauteur d'eau (coefficients des marées) et du temps de travail des pilotes. Le but étant d'avoir un fonctionnement optimum de la navette.

25. Ramassage des cailloux le samedi 13 mai

Samedi 13 mai 2017, environ 170 personnes ont participé à une nouvelle édition de ramassage des cailloux.

Nous avons eu droit à une belle météo. Le coefficient de marée était moyen. L'opération a pu commencer à 10h45 pour se terminer à 12h45.

Au départ, pour éviter tout incident d'enlèvement, une zone d'intervention a été délimitée en collaboration avec le chauffeur du tracto-pelle de la mairie, Didier.

Tout s'est parfaitement bien déroulé et ça c'est une grande satisfaction pour le responsable de l'association. Il y aurait moins de cailloux au niveau des bateaux que les années précédentes... mais on y reviendra quand même en 2018 car c'est un excellent moment de convivialité et d'échanges en début de saison.

26. Difficultés rencontrées

➤ Ensablement de la zone de mouillage

A notre satisfaction et suivant notre insistante demande auprès de la mairie, courant avril le sable extrait de l'entrée du port de Kercabellec (environ 20 bennes de camion) a été entièrement déposé sur la plage de Sorlock au lieu de la plage auprès de la cale de la chapelle (mouillage). Démarche positive pour le mouillage, on évite d'accentuer les bancs de sable existant qui devrait diminuer, et pour Sorlock où le sable s'est répandu naturellement sur 2 marées.

A l'avenir, nous avons demandé à la mairie de prendre les mêmes dispositions.

➤ Pénurie de carburant pendant 1 semaine suite au conflit social régional

Du 27/05 au 03/06, en attendant un meilleur approvisionnement, des instructions ont été données aux pilotes de la navette pour limiter les mouvements et regrouper les transports (établissement de créneaux de transports).

➤ Cas de soudure défectueuse sur la bouée B5

Le 26 juin 2017, il a été constaté la rupture totale de l'axe acier sur la bouée B5. Le bateau en place est parti à la dérive mais a été vite ramené au mouillage sans dommage (merci aux intervenants). A marée basse, il a été constaté que la soudure de l'axe sur l'anneau du bas de la bouée a cédé.

Ce sont des bouées mises en place depuis plusieurs années et ce type d'anomalie n'est pas forcément visible, d'autant qu'elles sont encombrées de coquillages et d'algues sur toute la partie immergée, il peut s'agir aussi que d'une seule soudure défectueuse.

En attendant une prochaine opération de maintenance, par mesure de sécurité préventive pour cette saison 2017, pour tous les adhérents se trouvant en ligne "A", "B" et "C" (hormis ceux dont l'axe de la bouée est en inox), il leur a été demandé, par messagerie et avis affichés, de procéder à une modification de leurs amarres dans les plus brefs délais. Une des amarres devant être fixée directement sur la chaîne, à partir du 2ème ou 3ème maillon.

Dès le lendemain, un premier contrôle visuel a été effectué par l'équipe des travaux sur les 3 lignes en question. Ce premier contrôle spécifique aux soudures n'a décelé aucune anomalie particulière.

Le 24 juillet, dans le cadre du contrôle mensuel sur une grande marée, 3 équipes (membres du CA) ont contrôlé de manière plus approfondie l'état des soudures des bouées concernées. Les bouées en ligne D, E, F et G, plus récentes, ont également été contrôlées. Aucune intervention envisagée, mais rappel faits à certains adhérents en A, B et C.

A l'automne/hiver nous ferons d'autres contrôles sur les lignes A, B, C voire autres et en fonction des constatations, au cours de l'hiver, nous serons amenés à changer les bouées présentant le plus de risques puis les autres seront renforcées. Nous avons beaucoup moins de problème avec les bouées simples (coût d'une bouée simple 11 €, d'une bouée moussé en acier environ 210 €).

Nous lançons un nouvel appel au nettoyage des bouées jusqu'à la chaîne, par chaque utilisateur membre de l'association. Cela nous aide beaucoup dans nos contrôles visuels, merci d'avance.

27. Améliorations et suivis – travaux effectués par les services de la mairie ou sous-traitant

➤ Terre-plein de Merquel, partie Nord

A l'automne 2016, suivant nos doléances justifiées, la mairie a fait procéder à la réfection de cette partie par l'application d'un bitume adapté.

Puis suivant notre demande au dernier conseil portuaire, en juin la mairie a également fait procéder à un marquage sur cette dernière zone pour délimiter des places de stationnement afin d'avoir une utilisation optimale de cet espace. Une signalisation au sol d'interdiction d'arrêt devant la passerelle a également été faite.

Tout ceci contribue à une meilleure harmonie de la zone et va dans le bon sens pour la sécurité des personnes et des biens (merci aux services techniques de la mairie qui ont été réactifs)

➤ Cale terre-plein des annexes à Merquel

Le projet de modification de cette cale pour la rendre moins pentue n'a pas été retenu pour l'instant par la mairie. Par contre depuis l'automne dernier, vu l'urgence, nous avons demandé d'une part, la consolidation d'une roche de soutien de la pente avec un scellement adapté, précisant qu'à défaut d'intervention rapide, il faut s'attendre à une plus grande détérioration, et d'autre part une signalisation pour prévenir les usagers (adhérents et nombreux pêcheurs à pied) de l'état de la cale qui est pentue et surtout glissante sur sa partie basse. Une main courante en inox adapté permet de l'emprunter avec une certaine sécurité. En attendant sa réfection, un usager a proposé (comme ça se fait dans le golfe du Morbihan) d'appliquer sur la partie basse, qui est la plus glissante, de la chaux vive 2 ou 3 fois sur la saison. Proposition qui sera faite à la mairie qui avait aussi pensé à mettre des barres en bois vissées au sol... (peu d'efficacité pour nous).

Après qu'un usager ait glissé sur cette cale fin juin et qu'il ait écrit au maire pour signaler les faits, la signalisation demandée depuis l'automne par l'association a enfin été mise en place... affaire à suivre.

28. Activités nautiques et de loisirs

➤ Le dimanche 16 juillet a eu lieu notre concours de pêche.

26 bateaux ont participé au concours avec 57 pêcheurs. C'est une participation plus importante par rapport aux dernières années. 80,41 kg de poissons ont été pêchés. Les 6 premières équipes gagnantes sont dans l'ordre : LE FLOC, TOUZE, GERVOT H, LEBRUN, CHARPENTIER, TREILLE... Bravo à eux

➤ Le mardi 15 août, journée, Sortie voileux pour les membres de l'association sous l'organisation de Gilles.

29. Donateurs de l'association du PPKM pour la SNSM en 2017

	SNSM La Turballe	Total versé à la SNSM
102 adhérents/passagers	3 075,00 €	
PPKM	200,00 €	3 275,00 €

Notre port totalise 102 donateurs soit 42,50 % des adhérents/passagers, c'est une bonne augmentation par rapport à 2016 (participants et surtout dons), à la grande satisfaction de la SNSM de La Turballe. Mais on peut faire mieux par rapport à cet organisme qui a besoin de nos dons pour fonctionner correctement (votre don est toujours déductible de vos impôts).

Approbation du rapport d'activité à l'unanimité

III. RAPPORT FINANCIER

31. Approbation des comptes de l'année 2016

Le trésorier présente et commente les comptes d'exploitation 2016. En résumé, le solde du résultat d'exploitation est de 7681 € ; il vient conforter la réserve financière générale dont le montant est désormais de 22945 €. Ce qui semble une sécurité indispensable pour éventuellement faire face à des dépenses imprévues.

Rappelons que les frais de personnels représentent 44 % de nos dépenses (c'est un poste important) et que la redevance portuaire reversée à la mairie 22 % de nos dépenses.

En l'absence excusée de M Pierre DURAND, contrôleur des comptes sortant, il est fait lecture de son rapport de vérification des comptes de l'exercice 2016 qui conclue qu'il n'a constaté aucune anomalie dans les recettes perçues et les dépenses payées et qu'il a pu apprécier la bonne tenue des comptes.

Nous remercions sincèrement M DURAND pour sa fonction durant ces quelques années d'adhérent et jusqu'à 2016.

Vote et résultat : Approbation des comptes à l'unanimité

Désignation du nouveau contrôleur des comptes : Une seule candidature présentée, celle M Hervé FLEURY, adhérent de l'association.

Vote et résultat : sur une approbation à l'unanimité, M Hervé FLEURY devient le nouveau contrôleur des comptes de l'association.

Merci à lui pour son volontariat dans cette fonction.

32. Situation du budget 2017

Le trésorier présente la situation du budget 2017. L'augmentation de 6 % des cotisations sur 2017, décidé avec argumentation sur l'AG de 2016, permet de maintenir voir d'accentuer notre réserve financière. Ce qui est une bonne chose au regard de l'avenir ; attendons-nous à plus de frais de maintenance (le bénévolat à ses limites) mais aussi à l'évolution de la dotation mairie/département pour toute la partie investissement à réaliser.

33. Prévision de budget 2018

Le trésorier présente les prévisions de budget 2018 qui, sauf imprévu, sont positives.

34. Montant des cotisations 2018

Au vu des éléments fournis précédemment et afin de maintenir une certaine stabilité de réserve financière, sans être trop éloigné de l'indice INSEE, tout en tenant compte de notre spécificité (notamment charges personnels...), il est proposé à l'assemblée générale une augmentation de 2 %.

Vote et résultat : Approbation de la proposition à l'unanimité

Pour info : Les comptes d'exploitation sont consultables par les membres de l'association, en faire la demande auprès du bureau.

IV. ELECTION DU TIERS SORTANT

Election du tiers sortant ; renouvellement de 4 membres du conseil d'administration dont le mandat arrive à expiration ; **2 candidats sortants se représentent et 2 candidats sortants ne se représentent pas.**

- Philippe Diet, ne se représente pas.
- Loïc Gervot ne se représente pas.

- Charly Hillairet se représente.
- Jean-Claude Pichon se représente.

Il a donc été fait appel aux adhérents pour rejoindre le conseil d'administration sur les 2 postes vacants.

3 candidatures d'adhérents ont été présentées – 2 candidatures retenues 1 candidature non retenue (Sur l'interrogation d'un membre présent à l'AG, il est donné les raisons de cette décision de non retenue de cette candidature par le conseil d'administration qui a été notifiée à la personne intéressée).

Candidats retenus :

- **Mme WIDMER**, depuis 1999 dans l'association, éducatrice, demeurant à Pontchateau.
- **M. LABBE**, depuis 1999 dans l'association, retraité, demeurant à St Malo de Guersac, ayant un pied à terre à Mesquer.

Vote et résultats : Ms HILLAIRET et PICHON 102 voix – Mme WIDMER et M. LABBE 101 voix
(2 abstentions)

Ces quatre personnes élues se maintiennent ou rejoignent le conseil d'administration.

V. RAPPELS SUR LE FONCTIONNEMENT DU MOUILLAGE (règlement intérieur)

51. Le changement de bateau après l'attribution des postes (la commission se réunit vers le 20 février) ; soit il conserve sa place si les caractéristiques du bateau ont très peu changé, soit une nouvelle place lui est attribuée s'il y a disponibilité de poste en cours de saison, soit il n'est pas accueilli pour l'année en cours, voire les suivantes.

Attention, nous sommes un port d'échouage (pas de béquillage), pour éviter tout désagrément, votre bateau doit être choisi en conséquence.

52. Les amarres ; elles doivent être en bon état et dimensionnées correctement suivant les spécificités du navire. Leur longueur utile entre la bouée (ou dernier maillon de chaîne) et le bateau ne doit pas dépasser 1 mètre. Nous voyons quelques fois des amarres qui font jusqu'à 2 et 2,50 m.

53. La navigation à la voile est interdite sur toute la zone de mouillage, les mouvements pour quitter ou rejoindre sa bouée doivent se faire au moteur, obligation de sécurité (2 abordages depuis le début de la saison, c'est trop !).

54. Vitesse à 3 nœuds dans le mouillage c'est important pour la sécurité de tous.

En dehors des mouvements de la navette et des autres embarcations sortant ou rentrant, prendre également en compte que certains bateaux sont très bougeant à leur poste de mouillage, à anticiper lorsque vous naviguez entre les bateaux ou dans les couloirs de lignes.

55. Conditions de fonctionnement de la navette

- Suivant le permis de navigation délivré par les affaires maritimes, zone de navigation et conditions météorologiques, les pilotes de la navette sont seuls juges des conditions d'accès à votre bateau, météo, hauteur d'eau, houle. Ils peuvent refuser de se rendre sur un poste de mouillage si les conditions sont défavorables, dans l'intérêt de tout le monde, c'est une question de responsabilités.

- Pas plus de 2 passagers par bateau aux heures d'affluence et pour le matériel il faut venir le chercher au ponton.

56. Stationnement sur le terre-plein de Merquel, c'est impérativement un véhicule par bateau, certains débordements ont été constaté à ce sujet. Si vous partez plusieurs jours, votre véhicule doit être stationné ailleurs.

VI. PROJETS

61. Pas de projet ou modifications particulières, sinon le suivi concernant la réfection de la cale des annexes et une surveillance de celle de la Chapelle.

Il faut déjà maintenir en bon état de fonctionnement l'infrastructure portuaire existante.

62. Remise en état de certaines souilles, aucune échéance avancée par la mairie...

Quatre souilles sont inutilisables et dans un proche avenir nous allons probablement être dans l'obligation de ne plus affecter certaines autres. Sur ces souilles affaiblies nous privilégions désormais le choix de petits bateaux.

VII. QUESTIONS DIVERSES

71. 12 emplacements se sont libérés en 2017 dont 4 en 3 points.

72. Pour une bonne gestion du mouillage, nous avons besoin de connaître vos dates de mise à l'eau et sortie ainsi que les éventuelles absences de votre bateau sur le poste qui a été attribué.

73. Surveillances de nuit du PPKM par les adhérents

Comme chaque début de saison, elles ont commencées timidement.

En mai 5, en juin 15, en juillet 20, en août pour l'instant 10 ; soit 50 gardes comptant environ 100 personnes ? Nous sommes 215 adhérents et 25 passagers (240). Cette participation est encore insuffisante par rapport au nombre de personnes concernées. Ce constat de participation à la vie associative entrera aussi en ligne de compte dans la prochaine attribution des postes (RI).

Depuis le début de la saison, aucun fait de vol nous a été signalé alors que sur Lanséria et le Toulru ils ont eu des vols de moteurs et embases. Nos surveillances contribuent à ce bon résultat que vous ne pouvez ignorer.

En fin de surveillance, on vous demande aussi de faire un petit entretien du local afin notamment de laisser les tables, le sol et autres propres.

74. Règlement de police de la mairie pour le port de plaisance de Kercabellec-Merquel.

Il est en vigueur depuis mars 2017, nous l'attendions depuis 2 ans. Il est destiné à tous les usagers du port de Kercabellec-Merquel et les usagers de passage. Il est consultable au bureau du port (voir tableau d'affichage) et sera mis sur le site dès que possible

75. Mise en place d'un plan d'évacuation des déchets suivant directives mairie (obligation environnementale). Plan consultable au bureau du port (voir panneau d'affichage). Une fiche type de signalement des insuffisances vous permet de réagir sur des constats particuliers. Il sera mis sur le site dès que possible.

76. Demandes pour un poste de mouillage à Merquel

Nous sommes submergés de demandes que nous ne pouvons toutes satisfaire ; déjà le nombre d'habitants a fortement augmenté sur la commune (des constructions nouvelles) avec pour la plupart l'achat d'un bateau... puis il y a les communes environnantes avec la même situation. En conclusion, la liste d'attente qui comporte actuellement environ 120 personnes va sérieusement s'alourdir.

Nous avons la solution de prendre quelques visiteurs sur des périodes plus ou moins longues, ce qui donne une plus valu à l'association mais c'est une gestion lourde...

77. Courrier de CAP ATLANTIQUE fusées de détresse

Il est porté à la connaissance des usagers du port ce courrier qui fait état de 2 incidents graves (incendies) survenus à l'installation de stockage des déchets d'Herbignac et ayant pour origine l'abandon de fusées de détresse par des plaisanciers dans les déchetteries du secteur, ce qui est strictement interdit. Il est donné la liste des magasins d'accastillage, points de collecte des fusées de détresse et les principes de dépôt de ces produits pyrotechniques.

Clôture de l'assemblée générale annuelle

Mot du président sortant : après 4 années de bénévolat au sein du conseil d'administration (CA), dont 2 années de président, pour des raisons personnelles, notamment familiales, j'ai décidé de ne pas renouveler mon mandat. Ayant été présent sur tous les domaines de fonctionnement du PPKM, j'ai acquis une expérience et je continuerai, si le CA en place le souhaite, à apporter mon aide.

J'ai pu constater et apprécier tout le travail réalisé depuis la création de l'association, il est immense pour des bénévoles, que chacun soit sincèrement remercié pour tout ce qu'il a pu accomplir.

Je remercie tous les membres du CA qui m'ont apporté leur soutien et les adhérents qui se sont rendus disponibles notamment pour les actions de maintenance.

En espérant que l'association continuera à vivre longtemps en vous ramenant aux propos de mon préambule.

Je vous souhaite à tous bon vent et belle mer avec le plaisir de vous retrouver sur Merquel ou en mer pour passer encore de bons moments.

Philippe DIET
Président sortant